

Le taux annuel d'inflation en baisse de 1.9% à -0.1%

Au mois de février 2021, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, recule de 0.7% par rapport au mois précédent. Ce recul s'explique par les réductions de prix offertes à l'occasion des soldes d'hiver. En neutralisant les variations dues aux soldes et en excluant les produits pétroliers, les prix des autres biens et services progressent de 0.1%.

Suite au décalage de la période des soldes d'hiver pour 2021, leur effet ne s'est pas répercuté dans les résultats de janvier, mais dans ceux de février. Certaines rubriques affichent donc de fortes baisses en février. Ainsi, les prix de la division « Articles d'habillement et chaussures » cèdent 16.2% par rapport au mois de janvier. Par rapport à la dernière période de soldes d'hiver, en l'occurrence le mois de janvier de l'année précédente, les prix des vêtements et des chaussures sont néanmoins supérieurs de 1.1%. Les rubriques en relation avec l'ameublement, l'électroménager, les biens d'équipement de la personne et de la maison, sont également touchées par les soldes, mais dans une moindre mesure. Ces baisses seront en général compensées le mois prochain, les indices de ces biens reviendront alors à leur niveau d'avant-soldes.

Plusieurs renchérissements ont une influence à la hausse sur le résultat global par rapport au mois précédent. Ces derniers concernent notamment les prix des voyages à forfait (+6.6%) en raison des vacances scolaires de carnaval et ceux des plantes et des fleurs (+7.9%), dopés par la fête de la Saint-Valentin.

L'agrégat des produits pétroliers progresse de 4.5% par rapport au mois précédent. Le montant de la facture pour le mazout de chauffage s'alourdit de 7.7%. À la pompe les automobilistes doivent déboursier 4.9% de plus pour un litre de Diesel et 4.2% de plus pour un litre d'essence. Comparés au mois de février de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 0.4%.

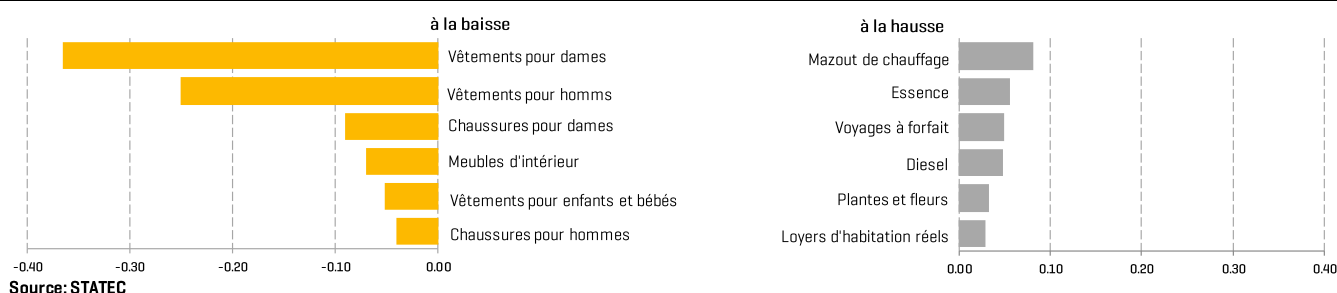
Les produits alimentaires augmentent de 0.1% par rapport à janvier. Des hausses de prix ayant un impact sur le résultat général ont été constatées pour les fruits frais (+2.2%), le riz (+1.5%) et l'huile d'olive (2.9%). Les plus fortes réductions de prix par rapport au mois précédent sont observées pour le poisson et fruits de mer (-2.3%), les pizzas et quiches (-2.2%) et la viande de porc (-1.7%). En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 1.0%.

Le taux annuel d'inflation se fixe à -0.1% contre 1.9% un mois plus tôt. Cette chute s'explique par le décalage de la période des soldes d'hiver, qui, pour 2021, se répercutent dans les résultats de février et non dans ceux de janvier. En neutralisant les soldes, le taux annuel s'élèverait à 0.9%. Le taux annuel d'inflation sous-jacent perd 2.6 points de pourcentage à cause de la même raison et se fixe à -0.1% en février. L'indice général du mois de février exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 106.64 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 diminue et passe de 881.88 à 881.36 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la

valeur de 895.78 sera atteinte.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

[en points de pourcentage]



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel (fév. 2021/fév. 2020)	Mensuel (fév. 2021/jan. 2021)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0.91	0.11
Boissons alcoolisées et tabac	1.02	-0.48
Articles d'habillement et chaussures	-15.33	-16.20
Logement, eau, électricité et combustibles	0.55	0.75
Ameublement, équipement de ménage et entretien	-0.62	-1.29
Santé	1.10	0.66
Transports	-0.56	0.74
Communications	-3.11	-0.67
Loisirs, spectacles et culture	1.37	1.02
Enseignement	2.97	-
Hôtels, cafés, restaurants	1.87	0.34
Biens et services divers	1.92	-0.52
Indice général	-0.08	-0.69

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mars 2021 seront publiés le 7 avril 2021, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 mars 2021.

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 02/2021) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://gd.lu/fmzsBx>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.